



Annulation du PLU: procédures à suivre par la mairie

Par **phijo**, le **22/04/2015** à **14:11**

Bonjour,

Le PLU dans ma commune vient d'être annulé par le tribunal administratif de cergy pontoise.

Dans la foulée, après accord à la majorité du conseil municipal d'un nouveau PLU corrigeant les motifs de son annulation, le maire soumet à enquête publique les modifications du PLU.

Cette procédure est-elle légale compte tenu que le plu a été totalement annulé et non partiellement?

Autre question : ce même plu, approuvé en 2010, avait modifié son plan de zonage après l'enquête publique et notre maison initialement située dans une zone constructible a été placée dans une zone non constructible. Cette modification était elle légale? Pouvons nous aujourd'hui tenter un recours?

Merci

Merci.